



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, il est porté à la connaissance du public que les

comptes de l'exercice 2024/2025 des lots Nos 368, 369 et 370,

sont déposés et consultables par le public à partir de ce jour au secrétariat communal de la commune de Habscht.

Habscht, le 16 AVR. 2025 2025

Les comités
Des syndicats de chasses des lots 368, 369, 370